

Compte rendu de la séance du lundi 26 février 2018

Secrétaire de la séance: Jérôme DAMOUR

Délibérations du conseil:

Retrait de la délibération n°2017-061 du 14.12.2017 (DE 2018 001)

- Vu la délibération n° 2017-061 du 14.12.2017 approuvant la réalisation de l'étude sur le projet éolien,
- Vu le courrier de Madame la Sous-préfète en date du 09 février 2018 concernant la délibération n°2017-061 du 14.12.2017,
- Vu la compétence communautaire de la *Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans* en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement ("Etude, réalisation et gestion des moyens de production d'énergies renouvelables"),

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient retirer la délibération n°2017-061 du 14.12.2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide de retirer la délibération n°2017-061 prise lors de la séance du Conseil Municipal du 14.12.2017.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PASS TERRITOIRE (DE 2018 002)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 mars 2017 portant accord de principe au contrat de ruralité et celle du 29 juin 2017 approuvant le projet de revitalisation du village.

Il rappelle que dans le cadre du projet de restructuration de la traversée du village, une subvention peut être sollicitée pour la réalisation des travaux d'aménagements de sécurité le long de la RD 19, auprès du Conseil Départemental au titre du PASS TERRITOIRE.

Monsieur le Maire précise que **le plan de financement du projet** s'établit comme suit:

Montant total HT des travaux: 46 050 €

Les travaux d'aménagement sécuritaire des 2 entrées de village : 38 984 euros HT

Les dépenses diverses et imprévues: 1 949 euros HT

La Maîtrise d'Oeuvre (12.5%): 5 117 euros HT.

Recettes prévisionnelles: 46 050 €

Conseil Départemental : 23 025 euros

Commune: 23 025 euros.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental.

Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE ET 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PASS TERRITOIRE,
- effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Approbation des travaux d'adressage numérique (DE 2018 003)

Le Maire, dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, informe le Conseil Municipal de l'obligation de procéder à l'adressage numérique de notre commune.

Pour ce faire, deux entreprises ont été retenues:

L'entreprise Naldeo, Ingénierie et Conseil pour la réalisation de l'adressage numérique, le montant de la prestation s'élève à 2 800.00 euros HT soit 3 360.00 euros TTC.

L'entreprise TTI - Rochetaillée Email pour la fourniture des plaques et des numéros, le montant de la prestation s'élève à 5 216.70 euros HT soit 6 260.04 euros TTC.

Le Maire demande au Conseil Municipal:

- d'approuver la réalisation de ces travaux,
- d'inscrire au budget prévisionnel 2018 les dépenses y afférent,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal:

- approuve la réalisation des travaux,
- demande l'inscription des dépenses au budget prévisionnel 2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.